



Mouliets & Villemartin

LES PETITES INFOS

MARS 2023

RECHERCHE D'UN MÉDECIN SUR NOTRE COMMUNE



Nous ne sommes peut-être pas le plus beau village de France mais on s'y approche.

Nos habitants ne sont pas tous de grands sportifs mais nous avons tous les équipements nécessaires, un stade, deux terrains de tennis, des terrains de pétanque et plein d'autres activités.

Nous sommes un petit village tout près de grandes villes où tous les services peuvent être assurés.

Les habitants sont sympas, à Mouliets et Villemartin, on y vit bien.

Alors, si vous aimez la nature, la campagne, le sport, la vigne, les gens et si en plus vous êtes médecin arrêtez vous chez nous ! On a besoin de vous !

Enfin, tout cela pour dire que nous sommes en recherche active d'un médecin pour notre commune !

Je sais ! La tâche ne sera pas facile mais on y croit ! Le local vous attend !

NOUVELLE OBLIGATION DE DÉCLARATION – RAPPEL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service-
Public.fr

Pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Publié le 26 janvier 2023

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. **À partir du 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus**, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

Plus d'informations sur le lien ci-dessous
<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites>



TAXI MÉDICAL CONVENTIONNÉ À VOTRE SERVICE



Comment fonctionne le taxi conventionné ?

Un taxi conventionné est un véhicule conduit par un chauffeur, destiné au transport des personnes qui ont des problèmes de santé et qui ne peuvent assurer par elles-mêmes les trajets vers leur lieu de soin et/ou retour à leur domicile.

Les avantages du taxi conventionné :

Tout le bénéfice du transport par taxi conventionné réside dans le fait que les frais de déplacement peuvent être pris en charge.

Vous voulez savoir si vous êtes éligibles ?

Rapprochez-vous de M.Rachid Ech Charrat au **06 63 85 32 87**

DÉPOSER SON DOSSIER D'URBANISME / ATELIERS PEINTURE, venez essayer !

DÉMATÉRIALISATION

DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE SUR LE GUICHET NUMÉRIQUE



Pour vous aider dans vos démarches de dossiers d'Urbanisme, n'hésitez pas à prendre rendez vous en Mairie, ci-dessous les dates et jours de permanences.

Pour vous conseiller, pour toutes vos questions sur l'Urbanisme et le Cadastre, sur rendez-vous uniquement.

Les lundis – mercredis – vendredis
par téléphone au 05 57 40 09 04
par mail mairiemouliets.wanadoo.fr

Pour plus de précision, vous pouvez vous reporter sur le site de la Mairie :

<https://moulietsetvillemartin.com/>

Jours des permanences sur rdv uniquement
les jeudis : 06 et 20 avril de 15h00 à 17h00



Carole COLLAUDIN, artiste peintre et enseignante, se propose de vous présenter ses ateliers de peinture.

Ils seront **ouverts aux enfants, parents et grands-parents**, un **mercredi après-midi** sur notre commune.

Vous pouvez prendre contact au
06 99 64 89 97

ATELIERS CRÉATIFS



L'atelier Couture, Tricot, Crochet de Mouliets, c'est quoi ?

C'est un atelier convivial, **Ouvert à tous**, les messieurs aussi ! Et en plus, c'est **gratuit**.

Où l'on y fait de nouvelles rencontres. Où on a le plaisir de vivre de bons moments, de papoter et de partager des informations sur des sujets très intéressants, autour d'une tasse de thé et quelques petites douceurs.

La couture, le tricot, le crochet, c'est comme un jeu. C'est un loisir créatif qui donne libre court à notre imagination, qui nous donne l'occasion de se sentir fière, de découvrir de nouvelles choses, de s'enrichir de connaissances et de compétences, de partager des astuces.

L'atelier du lundi, c'est bon pour le moral, pour la confiance en soi

C'est souvent l'occasion de belles discussions entre amis.

Venez nous rejoindre, **c'est tous les lundis, à partir de 14h**, à la salle des associations, à Mouliets.

Les prochains ateliers auront lieu les lundis 03 - 17 - 24 AVRIL
de 14 h 00 à 17 h 00.

Pour tous renseignements appeler le 06 99 64 89 97

LOTISSEMENT « A PIQUESSEGUE SUD »



Les travaux de voirie sont en cours sur notre futur lotissement, les réseaux sont terminés, ça avance bien !

Fin des travaux : fin mars

Bientôt nous verrons les premières constructions !



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

PLATEFORME DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Vous souhaitez entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans votre maison, nous vous aidons !

Les communautés de communes du Grand Saint-Emilionnais, de Castillon Pujols et du Pays Foyen, vous accompagnent avec leur partenaire SOLIHA, dans vos démarches de rénovation énergétique.

Plus d'infos au 05 56 33 88 70



Il s'agit d'un dispositif d'information et d'accompagnement aux travaux de rénovation énergétique qui s'étend sur trois territoires :

- la CDC Castillon-Pujols
- la CDC du Grand Saint-Emilionnais
- la CDC du Pays foyen

La plateforme permet aux habitants d'améliorer leurs performances énergétiques et d'être accompagnés techniquement et financièrement dans la réalisation de leurs travaux. Les demandes sont traitées par l'association SOLIHA Gironde.

VOS DEMARCHES :

Prise de contact avec SOLIHA pour un premier échange téléphonique : **05 56 33 88 70** ou par mail sur infoenergie33@solih.fr.

Ce dispositif s'inscrit dans le programme CEE « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) » de l'état et est lié au réseau France Renov (<https://france-renov.gouv.fr/>), (anciennement FAIRE). Il est également proposé en complément de l'OPAH actuellement en cours sur notre territoire.

LES ÉCO-GESTES AU QUOTIDIEN



« à mon échelle, je ne peux rien faire ... »

FAUX !

Chaque jour, dans toutes les pièces de la maison, il vous est possible, par des gestes simples, de *réduire votre consommation d'énergie* et par la même occasion, votre *empreinte écologique*.



Les éco-gestes le salon

«En journée, le **SALON** est une des pièces dans laquelle on passe le plus de temps. Aussi, il est primordial d'adopter les bons gestes pour limiter nos consommations d'énergie et notre empreinte environnementale ».



le chauffage

PROGRAMMEZ LES THERMOSTATS À 19-20° DANS LA PIÈCE DE VIE, C'EST SUFFISANT !

A la limite 21... Mais pas plus ok ?



les lumières

UTILISEZ DES AMPOULES LED

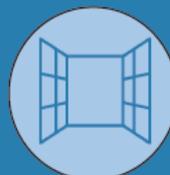
Comme leur nom ne le laisse pas paraître, elles sont plutôt jolies !



les appareils électriques

ÉTEIGNEZ AU LIEU DE LAISSER EN VEILLE LES APPAREILS ÉLECTRIQUES

Et prenez un livre, vous vous évaderez tout autant



fenêtres

INSTALLEZ DES RIDEAUX AUX FENÊTRES POUR GARDER LA CHALEUR

En plus, vos voisins ne pourront plus vous espionner

Les éco-gestes la cuisine

« La **CUISINE** est pleine de ressources. Dans les placards et le frigo, certes, mais aussi en terme de sources d'économie d'énergie et de réduction d'empreinte environnementale »



la cuisson

**UTILISEZ DES COUVERCLES
LORS DES CUISSONS**

Et laissez le four ouvert quand votre cuisson est terminée. Il diffusera la chaleur !



l'électroménager

**ATTENTION À LA PLACE
DE VOS APPAREILS
ÉLECTROMÉNAGERS,
N'INSTALLEZ PAS LES
APPAREILS CHAUDS À CÔTÉ
DES APPAREILS FROIDS.**



frigo
congélateur

**DÉGIVREZ RÉGULIÈREMENT
LE FRIGO**

*Vous gagnerez en place disponible
ET en efficacité !*



lave
vaisselle

**FAIRE FONCTIONNER LE
LAVE-VAISSELLE REMPLI AU
MAXIMUM.**

*Vous pouvez même profiter de la
chaleur intérieure pour cuire des
aliments ! Si si !*

Les éco-gestes la salle de bain

« La **SALLE DE BAIN**, lieu de détente par excellence... Mais attention, ce n'est pas parce qu'on se détend qu'il faut absolument se relâcher sur les éco-gestes ! »



douche ou
bain ?

**PRÉFÉREZ LA DOUCHE AU
BAIN**

*Une douche rapide consomme bien
moins d'eau qu'un long bain.*



Chauffage &
aération

**AÉREZ RÉGULIÈREMENT
POUR RENOUVELER L'AIR ET
DIMINUER L'HUMIDITÉ**

*Quand vous aérez, coupez le
chauffage pour ne pas chauffer
pour rien.*



eau

**NE LAISSEZ PAS COULER
L'EAU DU ROBINET**

*Non mais enfin ... on vous le dit
depuis combien de temps ...?*



fuite
d'eau

**VÉRIFIEZ LES TUYAUX POUR
LIMITER LES FUITES**

*Ou vérifiez l'évolution de votre
compteur. Si le compteur bouge alors
que tout est fermé, il y a un souci.*

Les éco-gestes la chambre



« La **CHAMBRE**, on y dort et on récupère nos journées éreintantes... Bien heureusement, même en dormant, on peut mettre en place des éco-gestes utiles pour nous, les autres et l'environnement ! »



Chauffage

RÉGLEZ VOS THERMOSTATS !

Pas la peine de dormir avec 20° dans la chambre. Le corps se régule bien seul et une température de 16° est largement tolérable.



Aération

AÉREZ RÉGULIÈREMENT POUR RENOUELER L'AIR ET ÉLIMINER LES MICROBES.

Quand vous aérez, coupez le chauffage pour ne pas chauffer pour rien.



Éclairage

UTILISEZ DES AMPOULES LED

On l'a déjà dit, ce n'est pas parce qu'elles sont LED que ce sera vilain dans votre intérieur ! Elles vous feront faire de sacrées économies !



La charge des appareils et la veille

NE LAISSEZ PAS VOS APPAREILS EN VEILLE, ET NE CHARGEZ PAS VOTRE TÉLÉPHONE TOUTE LA NUIT !

Vous augmenterez ainsi la durée de vie de votre batterie et donc de votre téléphone.

Et entre nous, le téléphone dans la chambre, c'est pas top pour le sommeil :)

Les éco-gestes le bureau



« Au **BUREAU**, on exécute toutes sortes de tâches, différentes selon le poste qu'on occupe. Toutefois, une tâche de fond doit être commune à tout le monde : les éco-gestes qui peuvent s'appliquer dans ce lieu »



les mails

TRIEZ VOS MAILS !

Une fois un mail traité, s'il n'y a pas un impératif pour le garder, vous pouvez le supprimer. Garder 65 mails, c'est comme rouler 1km en voiture.



les pièces jointes

LIMITEZ L'ENVOI DE PIÈCES JOINTES !

Souvent au bureau, les documents sont partagés. Au sein de votre équipe, privilégiez l'envoi de l'adresse à laquelle vous rangez le document plutôt que de le mettre en PJ.



les impressions

LIMITEZ LES IMPRESSIONS !

Si vraiment l'impression est impérative, privilégiez le noir et blanc et le recto verso. Si vous êtes plutôt recto, recyclez vos impressions en brouillon pour vos prises de note



l'ordinateur

À VOTRE DÉPART, ÉTEIGNEZ VOTRE ORDINATEUR !

A moins de travailler à distance le soir, de chez vous, rien ne vous oblige à laisser l'ordinateur allumé. De plus, vous pouvez le configurer pour que les mises à jour se fassent la nuit, pendant votre absence, avant extinction.



les appareils

LIMITEZ LES TEMPS DE CHARGE DES APPAREILS !

Une fois la batterie chargée, débranchez l'appareil et utilisez de manière autonome. Si vous le pouvez, sur certains appareils, ôtez la batterie une fois qu'elle est chargée si vous souhaitez laisser l'appareil branché.

Les éco-gestes le jardin

« Au **JARDIN**, même si on est en pleine nature et qu'on se croit dispensés d'éco-gestes, on peut toujours prêter attention à nos actions et minimiser notre empreinte écologique ... Tout en profitant de l'extérieur ! »



l'arrosage

ARROSEZ À LA FRAÎCHE

En arrosant le matin ou le soir, quand les températures sont plus basses, vous favorisez l'absorption de l'eau par le sol et diminuez les risques d'évapotranspiration des végétaux. Et oui ça existe ! Les végétaux sont des êtres vivants et transpirent quand il fait chaud !



l'eau de pluie

RÉCUPÉREZ L'EAU DE PLUIE

En disposant un récupérateur d'eau de pluie sous vos gouttières, vous pourrez vous servir de l'eau tombée du ciel pour arroser vos plantes, votre potager, et diminuer votre consommation d'eau courante au jardin.



l'éclairage

ÉCLAIREZ INTELLIGEMMENT

Jouissez d'une énergie gratuite et quasi constante pour éclairer votre extérieur : le solaire.

En effet, de nombreux systèmes d'éclairage fonctionnant à l'énergie solaire existent ! Profitez-en !



le paillage

PAILLEZ AU PIED DE VOS PLANTATIONS

Quand on a froid, on se couvre. Il en va de même pour les plantations. Broyez vos branches et tous vos déchets verts pour les mettre au pied de vos plantations. Cela permettra de garder l'eau et de réguler la température de vos plantes

Les éco-gestes En voyage

« En **VOYAGE**, on a le droit à un peu de repos bien mérité. Et oui ! Cela demande de l'énergie de mettre en place des éco-gestes toute l'année... Mais pas de vacances pour les bons gestes ! »



appareils à la maison

LES APPAREILS À LA MAISON

On les débranche, on ne laisse pas en veille. Cela consomme de l'énergie pour pas grand chose. Les petites araignées qui tissent leur toile pendant votre absence ont-elles besoin de connaître l'heure ... ?



l'eau

L'EAU

Rien ne sert de laisser l'arrivée d'eau ouverte si vous n'êtes pas à la maison...
A la limite, si vous avez un système d'irrigation pour un potager, installez des économiseurs d'eau. Mais sinon : Coupez !



le trajet

LES DÉPLACEMENTS

Les transports en commun de tous types peuvent être possibles pour vos destinations. N'hésitez pas à partir en train, en autobus, en vélo. Adaptez vos moyens de locomotion au maximum et limitez votre empreinte !



bonnes habitudes

LES BONNES HABITUDES ...

... ne se perdent pas !
En vacances, en voyage, en dehors de sa maison, on garde les bonnes habitudes et on continue les bons gestes. Mieux ! On peut même en parler autour de soi et répandre les bons usages !

Tous ensemble, aucun geste n'est vain !

DROITS

En France, il y a deux types de cours d'eau, les cours d'eau dits " domaniaux " qui font partie de la propriété de l'Etat, et les cours d'eau dits « non domaniaux » dont les droits de propriété reviennent aux riverains des parcelles traversées.

L'ensemble des cours d'eau du SMER sont non domaniaux.



Le droit de propriété :

(Art. L215-2 du Code de l'Environnement)

Lorsqu'une rivière délimite deux propriétés, chaque propriétaire riverain possède la berge et le lit du cours d'eau jusqu'à sa moitié (ex : propriétaires A et B). Néanmoins, **l'eau qui s'écoule appartient à tout le monde.**

Le droit d'usage de l'eau :

(Art. L215-1 du Code de l'Environnement)

Le propriétaire possède le droit d'utiliser l'eau à des fins privées (abreuvement des animaux, arrosage, ...) à condition de préserver un débit minimum pour l'équilibre du cours d'eau et de la restituer au cours d'eau en quantité et qualité suffisantes.

Attention, les débits des cours d'eau situés sur le territoire du SMER-E2M sont souvent très faibles en été, il est fréquent que des arrêtés préfectoraux estivaux interdisent ou limitent tous les prélèvements dans les rivières y compris pour l'arrosage.

Le droit de pêche :

(Art. L435-4 du Code de l'Environnement)

Le propriétaire peut pêcher dans le cours d'eau qui borde son terrain. S'il souhaite exercer ce droit, il doit malgré tout s'acquitter de la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA).

DEVOIRS

L'entretien du cours d'eau :

(Art. L215-14 du Code de l'Environnement)

Le propriétaire a l'obligation d'entretenir le cours d'eau afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

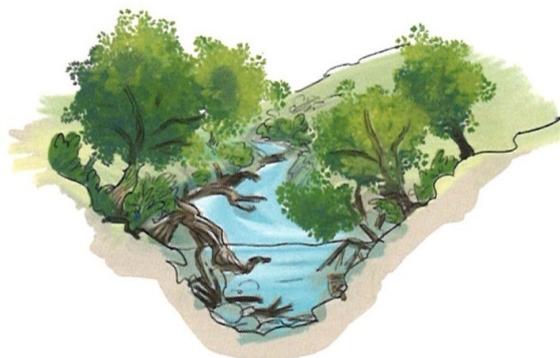
La coupe des arbres fait partie de ce devoir, il est important de ne pas les dessoucher.

L'obligation de passage sur la rive :

(Art. L215-18 du code de l'Environnement)

La police de l'eau et de la pêche est assurée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). **Leurs agents doivent pouvoir circuler le long du cours d'eau et traverser les propriétés privées.**

Lorsque l'entretien de la rivière est réalisé par un syndicat, ce passage doit être aussi permis aux entreprises afin de réaliser des travaux dans la limite minimale d'une largeur de 6 m.



Berges non entretenues



Berges mal entretenues

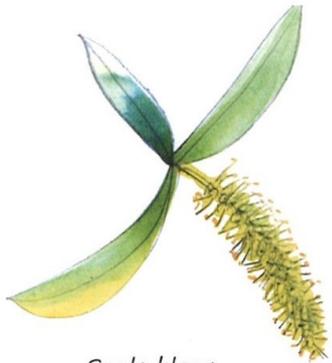


Berges bien entretenues

Pour toutes demandes d'informations il est conseillé de contacter l'équipe technique du SMER-E2M, et plus précisément le référent technique de votre territoire qui vous orientera dans vos démarches. (voir pages 24-25)

La réalisation de travaux en rivières nécessite, dans la plupart des cas, un travail administratif plus ou moins important (déclaration et/ou autorisation de travaux).

CONSEILS AUX RIVERAINS (ENTRETIEN, ...)



Saule blanc

Pensez à la faune vivant dans cet espace :

- Les espèces invasives et/ ou indésirables sont à proscrire (Renouée du Japon, Buddleia, Erable negundo, Robinier faux-acacia, peuplier de cultures, ...).
- Dégager les jeunes plants qui représentent l'avenir (abat-tages sélectifs, éclaircies, ...).
- Favoriser les espèces qui procurent un abri et une source de nourriture pour la faune (buisson fleuri et à baies, Aubépine, Eglantier, Cornouiller, Fusain, Prunellier, Bourdaine, Saule, etc.).
- Favoriser la diversité des espèces qui améliorent la capacité auto-épuratrice de la rivière en pied de berge (jonc, iris des marais, salicaire, carex, ...).

Conseils pour le devoir primordial du riverain « l'entretien du cours d'eau »

- Évitez de pénétrer dans l'eau entre début octobre et fin mars, pour ne pas piétiner et colmater le fond du lit. Le colmatage empêche les échanges entre le cours d'eau et la nappe sous-jacente.
- Ne prélevez pas d'eau en période de basses eaux (ou période d'étiage).
- Ne pas drainer les zones humides.
- L'intervention dans le lit d'un cours d'eau ne doit pas être systématique. Il faut agir seulement lorsque l'équilibre et le fonctionnement naturel des cours d'eau subissent de trop fortes perturbations.
- Ne pas débroussailler systématiquement. Les broussailles servent de refuge et de nourriture pour la faune, tout en protégeant les berges contre l'érosion.
- Ne pas faire de coupes à blanc des arbres, ni un arrachage des souches.
- Le curage et le recalibrage qui détruisent les milieux aquatiques sont désormais proscrits

Pour rappel l'article L216-6 du Code de l'Environnement indique qu'il est formellement interdit de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles et souterraines, directement ou indirectement, une ou plusieurs substances susceptibles de polluer le milieu (déchets, liquides, résidus,...).



Protéger les berges «oui» mais dans quel cas et comment ?

La protection des berges n'est pas toujours utile car l'érosion des berges fait partie du processus naturel de la rivière (dynamique fluviale). Lorsque des enjeux sont toutefois identifiés (zones habitées, routes ou ponts), les protections de berges doivent être faites en priorité à l'aide de techniques végétales.



*Caloptéryx
vierge*

Favoriser les espèces efficaces dans la consolidation des berges par leur système racinaire adapté (aulnes, saules, frênes).

Vous pouvez planter et bouturer des saules au niveau des berges attaquées par l'érosion et non protégées par des arbres. Dans tous les cas, ne pas enlever les souches des arbres.

Gérer les embâcles

Supprimer les troncs et les branches menaçant de se coucher dans la rivière.

- Elaguer les branches qui penchent sur la rivière et qui retiennent les déchets.
- Tailler les buissons dont les branches envahissent le lit et gênent l'écoulement.
- N'oubliez pas que certaines interventions sur les cours d'eau sont soumises à « Déclaration » ou « Autorisation » auprès des services de police de l'eau. Prenez contact avec nous afin de connaître les démarches à suivre.

Période d'entretien et d'intervention proscrite afin de permettre à la faune d'accomplir sans encombre son cycle de reproduction : de mi-mars à début août.

Période conseillée : de fin août à fin novembre.

La prévention des pollutions :

L'entretien d'un cours d'eau implique d'être attentif à la qualité de l'eau. Si vous avez connaissance d'écoulements suspects ou de déchets en grande quantité alors il est important de contacter le SMER-E2M et le Maire de votre commune.

Le relais sera ensuite fait auprès d'un garde de l'OFB* et de la DDTM 33*.

* OFB : Office Français pour la Biodiversité

* DDTM 33 : Direction Départementale des Territoires et de la Mer



Iris faux acore

"Ruche pédagogique"



Le 3 avril, Claude Bercion, apiculteur, viendra à l'école afin de sensibiliser les élèves aux abeilles, à leur nécessité, et leur travail. Afin de rendre ce moment de découverte le plus vivant possible pour les élèves, M. Bercion viendra avec une ruche pédagogique à l'école.

L'équipe enseignante aimerait aller plus loin et ouvrir ce projet au-delà de la sphère scolaire, nous proposerons donc aux parents, et habitants de la commune qui le souhaitent, de participer à la dégustation de miel avec leurs enfants à la sortie de l'école.

Celle-ci aura lieu le **lundi 3 avril à 16h20 aux abords de l'école élémentaire de Mouliets-et-Villemartin.**

Il sera également possible de commander un ou plusieurs pots de miel produits par Claude Bercion. Pour chaque pot acheté, 1€ sera reversé à la coopérative scolaire afin de financer des projets et sorties qui vont avoir lieu au cours de cette année scolaire.



APPEL À BÉNÉVOLES !

Solidaire

Charte Solidarité Aînés
CASTILLON - PUJOLS

Mise en place d'un
RÉSEAU DE VISITEURS BÉNÉVOLES
CDC Castillon / Pujols

**Rejoignez-nous et agissons ensemble
pour le bien-être de nos aînés**
(actions régulières ou ponctuelles selon vos disponibilités)



Contact :

Anne Michèle LAIZAIN

07 62 37 16 12 - pocli.solidarite@gmail.com